RAPPORT DES CENSEURS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Monsieur le Président, Chères Consœurs, Chers Confrères,

En application de l'article R.821-36 du Code de Commerce, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur la gestion financière de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Ces comptes annuels, proposés à votre approbation, font apparaître :

•	un total bilan de	€	10.353.824
•	un total de produits d'exploitation au compte de gestion de	€	2.430.142
	Incluant:		
	 les cotisations nettes de réversion au Haut Conseil du Commissariat aux comptes, à la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes et à la Compagnie 		
	d'assurance	€	1.621.777
•	un total de charges d'exploitation au compte de gestion de	€	2.341.114
•	un résultat bénéficiaire de	€	276.941

Ces comptes ont été arrêtés à l'unanimité lors de la réunion du Conseil Régional du 4 avril 2017.

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires dans le cadre de la mission ci-dessus définie.

A l'issue de nos travaux, qui ne constituent ni un audit, ni une mission d'analyse de l'opportunité de la décision d'affectation des cotisations prélevées sur les professionnels, nous n'avons pas relevé d'élément remettant en cause la régularité et la sincérité des documents qui sont soumis à votre approbation.

Fait à Paris, le 21 juillet 2017

Censeurs de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

ristine Costard Pierrick Gallois